

Direction Départementale des Territoires

Monsieur Charles-André GARCIA Service Eau et Environnement Cellule Milieux Aquatiques et Pêche

## **AVIS TECHNIQUE**

Nos Réf : DD/GG/2107050

**Objet** : Avis relatif au plan de gestion des matériaux solides, des boisements de berge et des espèces

exotiques envahissantes du Giffre et de ses affluents **Dossier suivi par** : Guillaume GOURDY, chargé d'études

Suite à la lecture du dossier de déclaration d'intérêt général et autorisation environnementale concernant le plan de gestion des matériaux solides, des boisements de berge et des espèces exotiques envahissantes du Giffre et de ses affluents, la Fédération de Haute-Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique souhaite formuler les remarques suivantes.

## • Plan de Gestion des Matériaux Solides (PGMS)

Il est précisé dans le dossier que l'ancien PGMS a travaillé sur la crue importante de 2015 qui avait déposé des quantités non négligeables de matériaux, additionnées aux apports réguliers des affluents en zones amont, créatrices de matière. La FDPPMA74 comprend que ces travaux ont été réalisés dans le but de la protection des biens et des personnes et ne s'est jamais opposée à ces travaux. Cependant, ils ont été omniprésents durant ces dernières années, laissant la rivière sans repos. Ces travaux perpétuels ne sont pas viables sur le long terme pour la vie aquatique ; la question doit se poser sur l'évolution de la rivière lorsqu'une crue comme celle de 2015 se reproduira.

Bien que la non-intervention en cours d'eau soit dans l'immense majorité des cas préférable pour la vie biologique de ces milieux, nous entendons que les opérations réalisées dans le cadre de la protection des biens et des personnes sont indispensables. Pour autant, il est nécessaire de régler autant que possible ces problématiques de risques d'inondations pour ne pas être obligé de curer en permanence la rivière.

Par ailleurs, il est indiqué que des relargages de matériaux pourront être réalisés durant les périodes de hautes eaux, le Giffre étant déjà chargé en Matières En Suspension (MES). Cependant,



l'accumulation de MES naturelles et de celles rajoutées peut poser problème et n'est pas pris en compte.

## • Plan de Gestion des Boisement (PGB)

La FDPPMA74 rappelle que la ripisylve possède des rôles majeurs pour les rivières, entre autres ombrage, épuration et fixation des sédiments/polluants, corridors écologiques. Les embâcles, quand ils ne compromettent pas la protection des biens et des personnes, doivent être conservés au maximum, ce qui semble être décrit dans le dossier. En effet, l'absence d'habitat semble être le facteur pénalisant aux populations piscicoles du Giffre, les souches, les bois morts et les embâcles représentant la majorité des zones favorables. La dimension habitat piscicole n'a pas été prise en compte dans les travaux réalisés jusqu'alors sur le cours principal du Giffre, sujet que nous avons déjà évoqué avec le SM3A. En l'absence d'embâcles, il est nécessaire de créer de l'habitat pour les populations piscicoles.

Des abattages sont prévus au bord des rivières et certains arbres sont voués à être broyés. Les coupes à blanc au bord des cours d'eau sont problématiques pour la faune aquatique (Penven et al 1993, CSP 1999, Plamandon et al 1999, Demars 2001, Nedelec 2005, Motte 2005, Guerold et al 2005) notamment par l'ajout de MES et d'intrants utilisés pour la coupe. Il en est de même pour le broyage en bord de cours d'eau et selon la localisation durant la période de reproduction de la truite, les MES peuvent colmater les frayères et ainsi asphyxier les alevins. Il est impératif de tenir compte de ces effets indésirables et de prendre des mesures adaptées aux risques pour les populations piscicoles présentes.

Dans le mémoire justificatif, il est précisé dans les objectifs de gestion page 130 que des éclaircies peuvent être réalisées pour conserver l'accès aux cours d'eau pour la pratique de la pêche. La Fédération ne souhaite aucunement cela.

## Période de travaux

Il est indiqué que « la période de novembre à mars doit être évitée pour limiter l'impact des travaux sur la fraie des salmonidés ». Cette période prend bien en compte la reproduction de la truite commune, mais les alevins passent la première partie de leur développement sous les graviers. La sortie des graviers, appelée « émergence » dépend fortement de la température de la rivière. Le réseau thermique de la FDPPMA74 possède une chronique de données importante sur le Giffre (Vigier 2011; Huchet 2018) qui permet de montrer qu'une majorité des stations correspondent à une date d'émergence autour de début juin. Des travaux avant l'émergence posent les mêmes problèmes que durant la reproduction, à savoir un colmatage des frayères et une asphyxie des alevins. La FDPPMA74 se tient à la disposition du maître d'ouvrage pour apporter son expertise et ses connaissances concernant les tronçons où les dates d'émergence sont les plus précoces et tardives afin d'optimiser le calendrier des travaux.

Sur les cours d'eaux apiscicoles, les travaux peuvent être réalisés pendant la période de reproduction de la truite. Il faut toutefois prendre en compte la communication des affluents avec le cours principal. En effet, des travaux importants sur des affluents peuvent créer une concentration importante de MES qui se retrouveraient dans le Giffre. Des dispositifs doivent être mis en place pour limiter ces apports sur les zones à risques quand les débits ne permettent pas une dilution optimale.



Un diagnostic va être réalisé par la FDPPMA74 cet été 2021, les données piscicoles pour déterminer les zones à forts enjeux seront donc connues et les informations pourront être données au pétitionnaire.

